

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

**PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois

Le 3 avril 2023 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de LA SURE EN CHARTREUSE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale datée du 28 mars 2023.

Sous la présidence de Virginie Rivière, maire de LA SURE EN CHARTREUSE,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents :

Mesdames : Virginie RIVIÈRE, Sophie LELEU, Laurence ESCALLIER

Messieurs : Christian SAUZEAT, Stéphane BUGNON, Jean-François BETEAU, Jean VEDEL, Frédéric FRAUDEAU, Jean-Luc DELPHIN, Fabien REVERDY, Benoit GRANGEON, Jean-Christophe LEVEQUE

Pouvoirs :

Fabrice BERNARD GUELLE donne pouvoir à Jean-Luc DELPHIN

Albin RIBEIRO donne pouvoir à Benoît GRANGEON

Annie GENEVE donne pouvoir à Jean VEDEL

Laurence FOEX-MIRAVALLS donne pouvoir à Virginie RIVIERE à partir de 21h42

Absents :

Gauthier FOURNEL, Edouard GENEVE, Lydie BUISSIERE

Virginie RIVIERE vérifie et confirme que le quorum est atteint, la séance ouvre à 20h40

Secrétaire de séance : Christiane SAUZEAT est élu à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- 1 – Vote du compte administratif 2022
- 2 – Vote du compte de gestion 2022
- 3 – Affectation des résultats 2022
- 4 – Budget primitif fonctionnement 2023
- 5 – Propositions des taux d'imposition 2023
- 6 – Etat de la dette 2023
- 7 – Budget primitif des investissements 2023
- 8 – Colonnes enterrées : choix de l'entreprise et sollicitation du fonds de concours
- 9 – Porte de garage MTL : choix de l'entreprise
- 10 – Réhabilitation de la cure de Pommiers la Placette : choix de l'architecte
- 11 – Travaux pont du Gigot et convention de maîtrise d'ouvrage
- 12 – Véhicule utilitaire : choix et sollicitation du fonds de concours
- 13 – Tracteur : choix et sollicitation du fonds de concours et d'un emprunt bancaire
- 14 – Régie scolaire : désignation d'un nouveau régisseur
- 15 – Filet de protection des Barniers : sollicitation des subventions
- 16 – Points Divers

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 3 avril 2023

Objet : 1 - 2023 Vote du compte administratif 2022

Christian SAUZEAT, adjoint aux finances, présente le compte administratif 2022.

COMPTE ADMINISTRATIF	2022	2021
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT/2022	-953 291,61 €	-697 006,84 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT/2022	1 071 712,72 €	847 520,45 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT/2022	118 421,11 €	150 513,61 €
REPORT À NOUVEAU DES EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT ANTERIEURS	264 419,61 €	157 214,48 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT/2022	-1 512 864,03 €	- 633 728,66 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT/2022	1 201 364,10 €	901 724,69 €
EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT 2022 (sans report)	0,00 €	267 996,03 €
INSUFFISANCE D'INVESTISSEMENT 2022 (sans report)	-311 499,93 €	
REPORT DES EXCEDENTS ANTERIEURS D'INVESTISSEMENT	384 822,50 €	116 826,47 €
AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT EX SUIVANT	73 322,57 €	384 822,50 €

FONCTIONNEMENT

On notera une augmentation des dépenses de fonctionnement hors opération d'ordre, entre 2021 et 2022 de l'ordre de 43 000 € liée :

- Charges à caractère général : + 6900 €, énergies, gros entretiens véhicules et repas cantine en forte hausse, mais économie sur le poste assurances (assurance dommage ouvrage sur 2021 non reconduite)
- Charges de personnel : + 27 600 € :
 - * une augmentation importante des salaires , grille indiciaire revue et hausse du smic.
 - * du personnel supplémentaire pour faire face à des arrêts maladies du personnel technique et administratif
- Les autres charges sont en évolution modérée

L'opération d'ordre s'élève à 348 019 €, et traduit la valeur nette comptable des terrains et matériels cédés. Dans le même temps, les recettes ont augmenté de 14 800 €, hors opération d'ordre de 348 000 €, entre 2021 et 2022, en raison :

- Des impôts et taxes : 10 000 € suite à l'évolution des valeurs locatives des biens immobiliers (sans augmentation de taux)
- Des taxes sur les mutations de biens immobiliers + 11 200 €
- D'une augmentation de la dotation de solidarité rurale + 10 000 €
- D'une baisse des produits et services par rapport à 2021, liée à l'absence de vente de coupe de bois
- de recettes " cantines – périscolaires et extra scolaires (+ 4 200 €) étant précisé que les recettes avaient été impactées par la crise sanitaire (covid-19)

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 3 avril 2023

Le résultat de fonctionnement se traduit par un bénéfice de 118 421,11 € en baisse par rapport à 2021 de 32 092 €, mais satisfaisant.

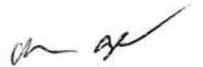
INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement de l'exercice se sont élevées à 1 512 864 € pour des recettes d'investissement de l'exercice de 1 201 364 € soit un insuffisance d'investissement de – 311 500 €. Compte tenu du report des excédents antérieurs (384 822€) , la section d'investissement est en excédent de 73 322 €.

Les dépenses sont supérieures de 879 136 € par rapport à 2021.

Les recettes d'investissement sont supérieures de 299 640€ par rapport à 2021.

La dépense pour les travaux périscolaires, rénovation énergétique école s'est élevée à 1 279 529 €.



COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 3 avril 2023

Les écarts entre prévision et réalisation sont les suivants :

Dépenses d'investissement	Réalisation 2022	Budget global 2022	Prop. Nouv. budget 2022 + DM	Reste à réaliser au : 31/12/2021	Variation (réalisation - budget)
Emprunts et dettes assimilées	59 370,78 €	59 469,00 €	59 469,00 €	0,00 €	-98,22 €
Immobilisations incorporelles	20 508,26 €	76 971,00 €	62 140,00 €	14 831,00 €	-56 462,74 €
Subventions d'équipement versées	19 161,04 €	32 925,00 €	12 600,00 €	20 325,00 €	-13 763,96 €
Immobilisations corporelles (hors école)	99 984,90 €	149 387,00 €	149 387,00 €	0,00 €	-49 402,10 €
Immobilisations en cours (opération école)	1 279 529,00 €	1 350 403,98 €	1 257 113,00 €	93 290,98 €	-70 874,98 €
Autres immobilisations financières	400,00 €	400,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération d'ordre (moins-value sur cession d'Immobilisation)	22 019,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 019,05 €
Subvention contournement voirie Pommiers (Régul)	11 891,00 €	11 891,00 €	11 891,00 €	0,00 €	0,00 €
		0,00 €			0,00 €
Total	1 512 864,03 €	1 681 446,98 €	1 553 000,00 €	128 446,98 €	-168 582,95 €
Recettes d'investissement	Réalisation 2022	Budget global 2022	Prop. Nouv. budget 2022 + DM	Reste à réaliser au : 31/12/2021	Variation (réalisation - budget)
FC TVA	220 383,75 €	219 600,00 €	219 600,00 €	0,00 €	783,75 €
Taxes d'aménagements	31 038,43 €	24 000,00 €	24 000,00 €	0,00 €	7 038,43 €
Subventions	533 589,93 €	610 885,00 €	537 412,00 €	73 473,00 €	-77 295,07 €
Emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépôts et cautionnements reçus	998,00 €	440,00 €	440,00 €	0,00 €	558,00 €
Dotations amortissements	8 437,38 €	8 500,00 €	8 500,00 €	0,00 €	-62,62 €
Produit de cession immobilisations	3 698,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 698,08 €
Valeur nette comptable terrains et réseaux	135 760,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	135 760,93 €
Plus value de cession d'immobilisation	212 258,12 €	326 000,00 €	326 000,00 €	0,00 €	-113 741,88 €
Virement section fonctionnement 2021	43 308,48 €	43 308,48 €	43 308,48 €	0,00 €	0,00 €
Virement section fonctionnement budget	0,00 €	52 000,00 €	52 000,00 €	0,00 €	-52 000,00 €
Subvention contournement voirie Pommiers (Régul)	11 891,00 €	11 891,00 €	11 891,00 €	0,00 €	0,00 €
Report d'investissement 2021	384 822,50 €	384 822,50 €	384 822,50 €	0,00 €	0,00 €
Total	1 586 186,60 €	1 681 446,98 €	1 607 973,98 €	73 473,00 €	-95 260,38 €
Résultat d'investissement	73 322,57 €	0,00 €	54 973,98 €	54 973,98 €	73 322,57 €

Mme le Maire quitte le conseil afin de procéder au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Délibération votée à l'unanimité

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 3 avril 2023

Objet : 2 – 2023 Vote du compte de gestion 2022

Christian SAUZEAT, adjoint aux finances, présente le compte de gestion 2022.

Il précise que le compte de gestion est similaire au compte administratif 2022 évoqué précédemment .

COMPTE DE GESTION	2022	2021
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT/2022	-953 291,61 €	-697 006,84 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT/2022	1 071 712,72 €	847 520,45 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT/2022	118 421,11 €	150 513,61 €
REPORT À NOUVEAU DES EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT ANTERIEURS	264 419,61 €	157 214,48 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT/2022	-1 512 864,03 €	- 633 728,66 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT/2022	1 201 364,10 €	901 724,69 €
EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT 2022 (sans report)		267 996,03 €
INSUFFISANCE D'INVESTISSEMENT 2022(sans report)	-311 499,93 €	
REPORT EXCEDENT ANTERIEUR D'INVESTISSEMENT	384 822,50 €	116 826,47 €
AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT EX SUIVANT	73 322,57 €	384 822,50 €

Après en avoir délibéré,

Délibération votée à l'unanimité

Objet : 3 – 2023 Affectation des résultats 2022

Christian SAUZEAT, adjoint aux finances, propose :

Vu l' article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'affectation des résultats :

A la clôture de l'exercice 2022 le résultat disponible à affecter s'élève à : **382 840,72 €**

qui se décompose comme suit :

résultat 2022 : **118 421,11 €** + report antérieur créditeur : **189 419,61 €**

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la proposition suivante :

affectation de **307 840,72 € à la section d'investissement (art 1068).**

Report à nouveau créditeur (après affectation) (section de fonctionnement) : **75 000 € (R002)**

Solde d'exécution positif (section d'investissement) : **73 322,57 € (R001)**

Après en avoir délibéré,

Délibération votée à l'unanimité

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 3 avril 2023

Objet : 4 – 2023 Budget primitif fonctionnement 2023

Le budget de fonctionnement sera voté par chapitre.

Christian SAUZEAT, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2023 :

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	CA 2022	BP 2023	CA 2021	BP 2022
O11	Charges à caractère général (électricité, assurances, maintenance...)	238 645,27 €	323 832,00 €	231 790,00 €	276 326,00 €
O12	Charges de personnel et frais assimilés	267 403,22 €	314 065,00 €	239 760,00 €	259 625,00 €
014	Atténuations de produits (FPIC)	2 600,00 €	2 600,00 €	2 613,00 €	2 613,00 €
O23	Virement section investissement (résultat prévisionnel 2023)		50 300,00 €	0,00 €	52 000,00 €
042	Opération d'ordre entre section (valeur nette comptable des immobilisations cédées)	135 760,93 €		134 533,00 €	0,00 €
042	Opération d'ordre entre section (plus-value sur cession d'immobilisations)	212 258,12 €			
042	Opération d'ordre transfert entre section (amortissements)	8 437,38 €	11 000,00 €	5 135,00 €	8 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	74 856,03 €	81 687,00 €	70 479,00 €	77 401,00 €
66	Charges financières (intérêts d'emprunts)	9 859,29 €	7 458,00 €	6 842,00 €	9 859,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 471,37 €	1 800,00 €	5 855,00 €	6 676,00 €
TOTAL DES DEPENSES		953 291,61 €	792 742,00 €	697 007,00 €	693 000,00 €
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022		118 421,11 €		150 513,00 €	
TOTAL		1 071 712,72 €	792 742,00 €	847 520,00 €	693 000,00 €

Chapitre	Recettes de fonctionnement	CA 2022	BP 2023	CA 2021	BP 2022
O13	Atténuations de charges	2 684,83 €	2 800,00 €	3 810,00 €	3 866,00 €
70	Produits de services (recettes périscolaires, cantine ,centre de loisirs,,)	95 847,26 €	98 774,00 €	101 385,00 €	84 920,00 €
73	Impôts et taxes	411 908,03 €	438 133,00 €	377 914,00 €	400 900,00 €
74	Dotations ,subventions et participations	141 884,23 €	148 242,00 €	169 132,00 €	142 666,00 €
75	Autres produits de gestion courante	59 804,27 €	60 857,00 €	53 534,00 €	56 540,00 €
76	Produits financiers	9,00 €	4 710,00 €	7,00 €	8,00 €
77	Produits exceptionnels	337 556,05 €	39 226,00 €	128 204,00 €	4 100,00 €
42	Opérations d'ordre/ moins-values sur cession d'immobilisations	22 019,05 €	0,00 €	13 533,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES		1 071 712,72 €	792 742,00 €	847 520,00 €	693 000,00 €
R 002	Résultat reporté ou anticipé	264 419,61 €		264 419,61 €	264 419,61 €
TOTAL DES RECETTES CUMULEES		1 336 132,33 €	792 742,00 €	1 111 939,61 €	957 419,61 €
RESULTATS A REPORTER 2023		382 840,72 €		264 419,61 €	

a/ Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été chiffrées à 742 442 € pour un réalisé 2022 de 605 272 €, hors opération d'ordre de 348 019 € soit une augmentation de 137 170 € (+ 22.66%).

Sur les charges à caractère général on notera une augmentation importante de 85 186 € sur :

- Etudes nouvelles (plan de sauvegarde communal , prestation pour réorganisation cimetièrè) + 19 134 €
- Energie électricité : + 1 394 € (inflation)
- Voirie : + 54 060 € (inscription de travaux de remise en état des route, enduit superficiel)
- Repas cantine : + 4 251 €

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 3 avril 2023

- Frais pour école : + 4 600 € (cycle piscine 2021 repris sur 2022)
- Voiries déneigement sel : + 6 492 €

Sur les charges de personnel, une augmentation de 46 661 € en raison :

- D'une revalorisation des salaires 5% pour tenir compte de l'inflation des prix à la consommation
- Du maintien de salaire d'un agent en maladie
- D'une embauche en apprentissage " petite enfance " pour compléter l'équipe sur l'école et le périscolaire

Sur les autres charges de gestion courante une augmentation de 6 830 € liée aux subventions aux associations pour + 1 203 €, cotisation au SDIS + 1 405 €, et participation à gestion des eaux pluviales par la CAPV.

Pour les autres chapitres les augmentations sont peu significatives .Les intérêts d'emprunts seront en baisse (- 2 401 €) suite au remboursement de l'emprunt " chalet " .

b/ Recettes de fonctionnement

Pour faire face à nos dépenses de fonctionnement 2023 et dégager **une Épargne Brute** minimale de 50 300 € afin de faire face à nos remboursements de capitaux d'emprunts, les recettes de fonctionnement ont été estimées à 792 742 € pour un réalisé 2022 de 723 693 € hors opération d'ordre soit une hausse de 69 049 € (+ 9.54%)

- Les produits et services sont en baisse de 2 926 €
- Les Impôts et taxes sont en progression de 26 224 €
 - sur les taxes foncières bâti et non bâti + 24 800 € en raison des valeurs locatives en hausse de 7 % (fixées par l'état) et d'un maintien des taux d'imposition à l'identique de 2021 fixé par la commune
 - Les dotations, forfaitaire, solidarité rurale et péréquation seront à la hausse de 6 357 €
 - Des produits financiers sur le dépôt à terme ont été budgétés + 4 781€
 - Des produits exceptionnels ont été inscrits pour indemnités CIGAC pour maladie agent et remboursement assurance sur sinistre + 27 670 €

Après en avoir délibéré,

Délibération votée à l'unanimité

Objet : 5 – 2023 Propositions des taux d'imposition 2023

VOTE DES TAUX 2023	<i>Estimation St Julien de Ratz</i>	<i>Estimation Pommiers la Placette</i>	La Sure en Chartreuse	BASES	TOTAL
TAXE FONCIERE (BATI)	29,21 %	34,52 %	31,94 %	1 035 000	330 579,00 €
TAXE FONCIERE (NON BATI)	41,26 %	51,96 %	47,37 %	58 800	27 854,00 €
TAXE D HABITATION	6,31 %	8,56 %	7,59 %	73 254	5 560,00 €
				TOTAL	363 993,00 €

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 3 avril 2023

La commune doit voter les taxes directes locales résiduelles, soit la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et la taxe d'habitation .

Il faut rappeler que la taxe d'habitation s'applique seulement sur les résidences secondaires. La commune récupère l'ex taux départemental de taxe foncière . Le taux de 31,94 % proposé au vote ce soir comprend donc l'ex-part départementale (15,90 %) et la part communale. Le conseil municipal ne souhaite pas, une nouvelle fois faire varier cette part communale qui sera de l'ordre :

- pour la taxe foncière /bâti de 29.21 % pour St Julien de Ratz et de 34.52 % pour Pommiers la Placette. L'évolution de ces taux permet la convergence annoncée au moment de la fusion des communes à un taux unique de 32,20 % en 2029 .
- pour la taxe foncière / non bâti de 41,26 % pour St Julien de Ratz et de 51,96 % pour Pommiers la Placette. L'évolution de ces taux permet la convergence annoncée au moment de la fusion des communes à un taux unique de 47,43 % en 2029 .
- pour la taxe d'habitation de 6,31 % pour St Julien de Ratz et de 8,56 % pour Pommiers la Placette.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Vote le taux de Taxe Foncière/Bâti 2023 pour un taux 2023 de 31,94 %**
- **Vote le taux Taxe Foncière/Non Bâti 2023 pour un taux 2023 de 47,37 %**
- **Vote le taux de taxe d'habitation 2023 pour un taux de 7,59%**

Après en avoir délibéré,

Délibération votée à l'unanimité

Objet : 6 – 2023 Etat de la dette 2023

EMPRUNTS	2022	2023		Restant dû au 31/12/2023		Date de fin
	Capital restant dû 31/12/2022	Remboursement Intérêts 2023	Remboursement du capital 2022	Intérêts restant dû	Capital restant dû	
Lamier	30 464,00 €	128,00 €	7 568,00 €	192,00 €	22 896,00 €	30/09/26
Ecole	391 052,00 €	3 207,00 €	19 104,00 €	29 645,00 €	371 948,00 €	30/11/41
Salle polyvalente	97 711,00 €	4 123,00 €	9 067,00 €	16 874,00 €	88 643,00 €	25/12/31
TOTAL	519 227,00 €	7 458,00 €	35 739,00 €	46 711,00 €	483 487,00 €	

Pas de vote sur cette délibération, information donnée

Objet : 7 – 2023 Budget primitif des investissements 2023

Christian SAUZEAT, adjoint aux finances, présente **le budget primitif des investissements 2023** :

Le budget Investissements sera voté par chapitre sauf :

* l'opération "Extension École, création bâtiment pour le périscolaire " qui sera votée à l'opération (OPERATION 800).

* l'opération "Tracteur, véhicule " qui sera votée à l'opération (OPERATION 801).

* l'opération " Travaux cure Pommiers " qui sera votée à l'opération (OPERATION 802).

* l'opération "Filets de protection " qui sera votée à l'opération (OPERATION 803).

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 3 avril 2023

Dépenses d'investissement	Réalisation 2022	Budget global 2023	Proposition nouvelle budget 2023	Reste à réaliser au : 31/12/2022	Variation (réalisation - budget)
Emprunts et dettes assimilées	59 370,78 €	35 739,00 €	35 739,00 €	0,00 €	23 631,78 €
Immobilisations incorporelles	20 508,26 €	61 954,80 €	31 830,00 €	30 124,80 €	-41 446,54 €
Subventions d'équipement versées	19 161,04 €	15 120,27 €	2 520,05 €	12 600,22 €	4 040,77 €
Immobilisations corporelles (hors école)	99 984,90 €	279 700,32 €	226 127,37 €	53 572,95 €	-179 715,42 €
Immobilisations en cours (opération 800 école)	1 279 529,00 €	70 653,26 €	0,00 €	70 653,26 €	1 208 875,74 €
Immobilisations corporelles (opér. 801 d'équipement)		222 200,00 €	222 200,00 €	0,00 €	-222 200,00 €
Immobilisations en cours (opér.803 filets de protection)		200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	-200 000,00 €
Immobilisations en cours (opération 802 cure travaux)		154 000,00 €	154 000,00 €	0,00 €	-154 000,00 €
Taxes d'aménagement		11 887,35 €	11 887,35 €		-11 887,35 €
Autres immobilisations financières	400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €
Opération d'ordre moins-value sur cession d'Immobilisation	22 019,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 019,05 €
Subvention contournement voirie Pommiers	11 891,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 891,00 €
Total	1 512 864,03 €	1 051 255,00 €	884 303,77 €	166 951,23 €	46 1609,03 €

- **Opération 800 : extension École, création bâtiment pour le périscolaire :**

RÉALISATION 2021 /2022

DEP INV / RECETTES INVESTISSEMENT

REALISATION 2021-2022	DEP D'INVEST 2021-2022	Montant TTC opération validée en CM	Montant dépensé en 2021-2022 TTC	Subventions perçues 2021-2022	Emprunt perçu 2021	FCTVA perçu 2021-2022	Insuffisance d'investissement	
Chap.	Art.							
23	2313	AMENAG ECOLE (OP 800)	1 629 000,00 €	1 558 125,26 €	568 389,47 €	410 000,00 €	218 784,71 €	-360 951,08 €
TOTAL OPERATION 800			1 629 000,00 €	1 558 125,26 €	568 389,47 €	410 000,00 €	218 784,71 €	-360 951,08 €

BUDGET 2023

DEP INV / RECETTES INVESTISSEMENT

BUDGET 2023	DÉP. D'INVEST. 2023 TTC	Montant TTC opération validée en CM	Montant dépenses 2023 TTC	Subvention à percevoir 2023	FCTVA 2023	Excédent d'investissement 2023	Fournisseurs Retenues de garantie	
Chapitre	Article							
23	2313	AMÉNAG.ECOLE (OP 800)	1 629 000,00 €	70 653,00 €	291 606,53 €	46 236,43 €	267 189,96 €	45 462,34 €
TOTAL OP 800			1 629 000,00 €	70 653,00 €	291 606,53 €	46 236,43 €	267 189,96 €	

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 3 avril 2023

• **Opération 801 : achat tracteur + véhicule :**

TOTAL OP 801								
Chapitre	Article	DÉP. D'INVEST. TTC	Montant TTC opération validée en CM	Montant dépenses TTC	Subvention à percevoir	Emprunt	FCTVA	Insuffisance d'investissement
21	2182 21571	AC TRACTEUR + VEHICULE	222 200,00 €	222 200,00 €	92 583,33 €	68 000,00 €	36 440,00 €	-25 176,67 €
TOTAL OP 801			222 200,00 €	222 200,00 €	92 583,33 €	68 000,00 €	36 440,00 €	-25 176,67 €

BUDGET 2023								
Chapitre	Article	DÉP. D'INVEST. 2023 TTC	Montant TTC opération validée en CM	Montant dépenses 2023 TTC	Subvention à percevoir 2023	FCTVA 2023	Insuffisance d'investissement 2023	
21	2182 21571	AC TRACTEUR + VEHICULE	222 200,00 €	222 200,00 €	0,00 €	0,00 €	-154 200,00 €	
TOTAL OP 801			222 200,00 €	222 200,00 €	0,00 €	0,00 €	-154 200,00 €	

BUDGET 2024								
Chapitre	Article	DÉP. D'INVEST. 2024 TTC	Montant TTC opération validée en CM	Montant dépenses 2024 TTC	Subvention à percevoir 2024	FCTVA 2024	Excédent d'investissement 2024	
21	2182 21571	AC TRACTEUR + VEHICULE	222 200,00 €	0,00 €	92 583,33 €	36 440,00 €	129 023,33 €	
TOTAL OP 801			222 200,00 €	0,00 €	92 583,33 €	36 440,00 €	129 023,33 €	

• **Opération 802 : travaux cure de Pommiers la Placette :**

TOTAL OP 802								
Chapitre	Article	DÉP. D'INVEST. TTC	Montant TTC opération validée en CM	Montant dépenses TTC	Subvention à percevoir	Emprunt	Insuffisance d'investissement	
23	2313	TRAV. CURE POMMIERS	308 000,00 €	308 000,00 €	98 666,00 €	190 000,00 €	-19 334,00 €	
TOTAL OP 802			308 000,00 €	308 000,00 €	98 666,00 €	190 000,00 €	-19 334,00 €	

BUDGET 2023								
Chapitre	Article	DÉP. D'INVEST. 2023 TTC	Montant TTC opération validée en CM	Montant dépenses 2023 TTC	Subvention à percevoir 2023	Emprunt	Insuffisance d'investissement 2023	
23	2313	TRAV. CURE POMMIERS	308 000,00 €	154 000,00 €	0,00 €	122 000,00 €	-32 000,00 €	
TOTAL OP 802			308 000,00 €	154 000,00 €	0,00 €	122 000,00 €	-32 000,00 €	

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 3 avril 2023

BUDGET 2024							
Chapitre	Article	DÉP. D'INVEST. 2024 TTC	Montant TTC opération validée en CM	Montant dépenses 2024 TTC	Subvention à percevoir 2024	Emprunt	Excédent d'investissement 2024
23	2313	TRAV. CURE POMMIERS	308 000,00 €	154 000,00 €	98 666,00 €	68 000,00 €	12 666,00 €
TOTAL OP 802			308 000,00 €	154 000,00 €	98 666,00 €	68 000,00 €	12 666,00 €

• **Opération 803 : filets de protection :**

TOTAL OP 803							
Chapitre	Article	DÉP. D'INVEST. TTC	Montant TTC opération validée en CM	Montant dépenses TTC	Subvention à percevoir	FCTVA	Insuffisance d'investissement
23	2313	FILETS DE PROTECTION	400 000,00 €	400 000,00 €	233 334,00 €	65 600,00 €	-101 066,00 €
TOTAL OP 803			400 000,00 €	400 000,00 €	233 334,00 €	65 600,00 €	-101 066,00 €

BUDGET 2023							
Chapitre	Article	DÉP. D'INVEST. 2023 TTC	Montant TTC opération validée en CM	Montant dépenses 2023 TTC	Subvention à percevoir 2023	FCTVA	Insuffisance d'investissement 2023
23	2313	FILETS DE PROTECTION	400 000,00 €	200 000,00 €	46 950,00 €	0,00 €	-153 050,00 €
TOTAL OP 803			400 000,00 €	200 000,00 €	46 950,00 €	0,00 €	-153 050,00 €

BUDGET 2024							
Chapitre	Article	DÉP. D'INVEST. 2024 TTC	Montant TTC opération validée en CM	Montant dépenses 2024 TTC	Subvention à percevoir 2024	FCTVA	Excédent d'investissement 2024
23	2313	FILETS DE PROTECTION	400 000,00 €	200 000,00 €	186 384,00 €	65 600,00 €	51 984,00 €
TOTAL OP 803			400 000,00 €	200 000,00 €	186 384,00 €	65 600,00 €	51 984,00 €

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 3 avril 2023

Recettes d'investissements :

Recettes d'investissement	Réalisation 2022	Budget global 2023	Proposition nouvelle budget 2023	Reste à réaliser au : 31/12/2022	Variation (réalisation - budget)
FC TVA	220 383,75 €	79 936,58 €	79 936,58 €		140 447,17 €
Taxes d'aménagements	31 038,43 €	32 000,00 €	32 000,00 €		-961,57 €
Subventions	533 589,93 €	410 068,42 €	343 919,89 €	66 148,53 €	123 521,51 €
Emprunts	0,00 €	190 000,00 €	190 000,00 €		-190 000,00 €
Dépôts et cautionnements reçus	998,00 €	0,00 €	0,00 €		998,00 €
Dotations amortissements	8 437,38 €	11 000,00 €	11 000,00 €		-2 562,62 €
Produit de cession immobilisations	3 698,08 €	10 000,00 €	10 000,00 €		-6 301,92 €
Valeur nette comptable terrains	135 760,93 €	0,00 €	0,00 €		135 760,93 €
Plus value de cession d'immobilisation	212 258,12 €	0,00 €	0,00 €		212 258,12 €
Virement section fonctionnement	43 308,48 €	307 840,72 €	307 840,72 €		-264 532,24 €
Virement section fonctionnement budget	0,00 €	50 300,00 €	50 300,00 €		-50 300,00 €
Subvention contournement voirie Pommiers	11 891,00 €	0,00 €	0,00 €		11 891,00 €
Report d'investissement 2021-2022	384 822,50 €	73 322,57 €	0,00 €		384 822,50 €
Total	1 586 186,60 €	1 164 468,29 €	1 024 997,19 €	66 148,53 €	495 040,88 €

Résultat d'investissement	73 322,57 €
----------------------------------	--------------------

Le budget investissement en dépenses 2023 a été estimé à **1 051255 €** y compris les restes à réaliser du 31/12/2022 .

En résumé, les dépenses d'investissements sont caractérisées par :

- Travaux extension école (solde) : 70 653,26 € OP 800
- Acquisitions véhicule + tracteur : 222 200,00 € OP 801
- Travaux cure : 154 000,00 € OP 802
- Travaux pour filets de protection : 200 000,00 € OP 803
- Autres travaux , et matériels : 294 820,59 €
- Honoraires pour études : 61 954,80 €
- Taxe d'aménagement reversement : 11 887,35 €
- Remboursements capitaux emprunts : 35 739,00 €

Ces dépenses prévisionnelles d'investissement seront financées :

* par les recettes d'investissement suivantes :

- Subventions et fonds de concours : 410 068,42 €
- Taxe d'aménagement : 32 000,00 €
- Emprunts bancaires : 190 000,00 €
- FCTVA (école...) : 79 936,58 €

Total : **712 005,00 €**

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 3 avril 2023

*par les affectations suivantes :

- Résultat prévisionnel de fonctionnement 2023	:	50 300,00 €
- Dotation aux amortissements 2023	:	11 000,00 €
- Affectation de ce jour en Conseil Municipal	:	307 840,72 €
- Prix de vente tracteur	:	10 000,00 €
- Report d'investissement 2022	:	73 322,57 €
Total :		452 463,29 €

EN CONCLUSION

La section investissement présentera un suréquilibre de **113 213.29 €**



COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 3 avril 2023

- Budget investissement 2023 selon le détail des chapitres annoncés dans la délibération :

Articles	DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2023	RESTE A REALISER AU 31/12/2022	Investissement s 2023 PROP NVELLE DEPENSES	TOTAL BUDGET 2023 DEPENSES
1641	REMBTS CAPITAUX D'EMPRUNTS EXISTANTS		35 739,00 €	35 739,00 €
202	P.L.U. (Révision)	30 124,80 €	3 720,00 €	33 844,80 €
2031	ETUDE / DEF INC EXT		6 240,00 €	6 240,00 €
2031	ETUDE / ALPETUDE /PL ST JU		15 720,00 €	15 720,00 €
2031	ETUDE / SAFER TERRAINS SS P		6 150,00 €	6 150,00 €
204132	PAYS VOIR FDS CONC VOISSANT	3 612,28 €	722,46 €	4 334,74 €
204132	PAYS VOIR FDS CONC PELLET	8 987,94 €	1 797,59 €	10 785,53 €
2128	AMENG TERRAINS B+ STABILISE		17 400,00 €	17 400,00 €
21538	DROITS RACC/ ASSAINISSEMENT		13 800,00 €	13 800,00 €
2152	TRAV AMENAGEMT PARK POM	11 759,96 €	13 800,00 €	25 559,96 €
2152	COLONNES ENTERREES		41 820,00 €	41 820,00 €
2138	CONSTRUCT PONT DU GIGOT		25 300,00 €	25 300,00 €
21538	ASS (racc - 4 bâtiments) CHEVAL PESENTI		52 588,40 €	52 588,40 €
21538	VOLETS BAT ST JU / CURE	6 070,00 €		6 070,00 €
2181	A2 M / BANC +ETAGERE HTE	0,00 €	2 316,00 €	2 316,00 €
2181	A2 M /RIDEAUX ETAGERES	3 720,00 €		3 720,00 €
2181	GOZZI / ALARME	3 762,46 €		3 762,46 €
2181	SAGE ELEC / LED	11 870,22 €		11 870,22 €
2181	PATRUNO / PEINTURE SALLE MOTR	3 942,00 €		3 942,00 €
2181	BAILLY / SOLS SALLE MOTRICITE	7 875,11 €		7 875,11 €
2181	A2M / MEUBLES PORTES COULISS	1 740,00 €		1 740,00 €
2181	BAILLY LINOLEUM	2 833,20 €		2 833,20 €
2181	MDF / SERRURES BADGES	0,00 €	16 756,80 €	16 756,80 €
2181	BESSON / ENSEIGNE MTL	0,00 €	2 760,00 €	2 760,00 €
21721	ONF / PLANTATIONS		6 037,90 €	6 037,90 €
10226	TAXE AMENAGEMENT / BAZYRE		11 887,35 €	11 887,35 €
2181	TOUTENVERT / TX COL PLACETTE	0,00 €	12 859,80 €	12 859,80 €
2181	PORTES GARAGE MTL /A2M		12 216,00 €	12 216,00 €
2181	PEINTURE MURALE ECOLE		2 490,00 €	2 490,00 €
21783	VPI ECOLE		3 126,00 €	3 126,00 €
2158	2 FRIGOS / SALLES DES FETES		2 856,47 €	2 856,47 €
2313	AMENAGEMENT ECOLE (OPERATION 800)	70 653,26 €	0,00 €	70 653,26 €
2182	VEHICULE UTILITAIRE OP 801		35 000,00 €	35 000,00 €
21571	TRACTEUR VEH UTILITAIRE OP 801		187 200,00 €	187 200,00 €
2313	TRAV REHAB CURE POMMIERS		154 000,00 €	154 000,00 €
2313	TRAV FILETS PROT / PH 2		200 000,00 €	200 000,00 €
2313	TOTAL DEPENSES 2023	166 951,23 €	884 303,77 €	1 051 255,00 €

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 3 avril 2023

Chapitre		RECETTES D'INVESTISSEMENTS 2023	RESTE A REALISER AU 31/12/2022	Investissements 2023 PROPNVELLE RECETTES	TOTAL BUDGET 2023 RECETTES
R001	Articles	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2022		73 322,57 €	73 322,57 €
	*	VIREMENT FONCTIONNEMENT 2023		50 300,00 €	50 300,00 €
21		VIR DE FONCTIONNEMENT		307 840,72 €	307 840,72 €
040		AMORTISSEMENTS		11 000,00 €	11 000,00 €
024	28	VENTE TRACTEUR		10 000,00 €	10 000,00 €
10		FCTVA		79 936,58 €	79 936,58 €
10	10222	TAXE AMENAGEMENT		32 000,00 €	32 000,00 €
13	13258	SUB REGION ACADEMIQUE		1 823,00 €	1 823,00 €
13	1321	SUBV // DETR ETAT / EXTENSION ECOLE	66 148,53 €	0,00 €	66 148,53 €
13	1321	SUBV FDS BARNIER FILETS PH2		46 950,00 €	46 950,00 €
13	1322	SUBV // REGION CANTINE		200 000,00 €	200 000,00 €
13	13241	FDC / AMENAGT SALLE CONSEIL		4 548,50 €	4 548,50 €
	13241	FDC / A2M		3 212,28 €	3 212,28 €
	13241	FDC / LAQUET		11 992,04 €	11 992,04 €
	13241	FDC / CHART TP / GENEVE		4 314,00 €	4 314,00 €
	13241	FDC / MDF GOZZI SECURITE		8 549,69 €	8 549,69 €
	13241	FDC / SAGE ELEC LED		4 945,93 €	4 945,93 €
	13241	FDC / TOUTENVERT TX COL PLACE		5 358,25 €	5 358,25 €
	13241	FDC /COLONNES ENTERRESPOMMIERS		17 425,00 €	17 425,00 €
	1323	SUB / DEP ONF PLANTATIONS		4 343,20 €	4 343,20 €
	1328	SUBV ADEME / PART VARIABLE		5 264,00 €	5 264,00 €
	1328	SUB ADEME / GEOTHERMIE CANT		21 056,00 €	21 056,00 €
	1328	SUB / CAF MOBILIER CANTINE		4 138,00 €	4 138,00 €
16	1641	EMPRUNT /REHA CURE POMMIERS		122 000,00 €	122 000,00 €
	1641	EMPRUNT TRACTEUR		68 000,00 €	68 000,00 €
	165	SOUS-TOTAL	66 148,53 €	1 098 319,76 €	1 164 468,29 €

Après en avoir délibéré,

Délibération votée à l'unanimité

Départ de Laurence FOEX à 21h42 qui donne pouvoir à Virginie RIVIERE

Objet : 8 – 2023 Colonnes enterrées : choix de l'entreprise et sollicitation du fonds de concours

Ce point est reporté à une date ultérieure car il manque encore quelques éléments pour délibérer.

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 3 avril 2023

Objet : 9 – 2023 Porte de garage MTL : choix de l'entreprise

Exposé du contexte :

La commune envisage de remplacer la porte du garage de la MTL de Pommiers la Placette.
A ce jour, 2 devis ont été présentés :

Entreprise	Porte sectionnelle type ISO V.40 Marque: IseaVercor (fabrication française)	Porte sectionnelle type ISO V.40 Marque: IseaVercor (fabrication française) avec portillon au centre	Dépose et traitement des anciennes portes	PRIX ht en €	Technique	PRIX TTC en €	Ecart + cher - cher en € ht
MDF	L. 2410 x H. 3100 mm : 4235 €	L. 3290 x H. 3110 mm : 6515 €	500 €	11 300	2	13 560	1 120
A2M	L. 2540 x H. 3320 mm : 4030 €	L. 3420 x H. 3330 mm : 6150 €	0,00 €	10 180	1	12 216	-1 120

La commission des travaux en séance du 18 janvier 2023 a préconisé de valider le devis A2M, prestation la moins onéreuse.

Proposition de vote :

- Accepter le devis A2M
- Autoriser Madame le Maire ou un adjoint à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Jean-Luc DELPHIN ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré,

Délibération votée à l'unanimité

Objet : 10 – 2023 Réhabilitation de la cure de Pommiers la Placette : choix de l'architecte

Exposé du contexte :

La commune souhaite réhabiliter la cure de Pommiers la Placette en créant un ou deux appartements destinés à la location.
Pour ce faire, elle envisage de confier la maîtrise d'œuvre à un architecte.

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 3 avril 2023

A ce jour, 3 devis pour une mission identique ont été proposés :

BUREAU ARCHITECTE	Rémunération pour prestations identiques	base Hypothèse en €	PRIX ht en €	technique	TTC en €	prix	Ecart + cher - cher en € ttc
LUCIE COTTON	12%	200 000	24 000	1	28 800	1	-14 400
COCONCEPT	18%	200 000	36 000	2	43 200	3	14 400
SCP PAGES/PICOT	14%	200 000	28 000	2	33 600	2	-9 600

La commission des travaux suggère de retenir Mme COTTON Lucie dont la prestation est de 12 % du montant des travaux.

Proposition de vote :

- Accepter la proposition de Madame Lucie COTTON
- Autoriser Madame le Maire ou un adjoint à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Jean-Luc DELPHIN demande à être vigilant sur le bureau d'étude fluides retenu par Mme COTTON au regard du retour d'expérience du chantier de l'école.

Après en avoir délibéré,

Délibération votée à l'unanimité

Objet : 11 – 2023 Travaux pont du Gigot et convention de maitrise d'ouvrage

RAPPORTEUR : Christian SAUZEAT

Exposé du contexte :

Le pont du Gigot situé sur la Roize – Chemin du Gigot, est en limite entre Voreppe et La Sure en Chartreuse, chaque commune étant propriétaire d'une moitié.

La commune de Voreppe avait réalisé en 2018 un diagnostic de l'ensemble de ses ouvrages d'arts. Suite à un rapport, le pont du Gigot doit être conforté. Deux estimations ont été faites, l'une de confortement, l'autre de reconstruction. La reconstruction présente un coût légèrement supérieur, dès lors la commune de Voreppe s'est orientée sur les travaux suivants :

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 3 avril 2023

- Démolition du tablier existant,
- Réfection des sommiers d'assise en béton,
- Pose d'un tablier en béton préfabriqué,
- Piquage et projection de béton sur culée,
- Confortement des culées en gros béton sur 0,80m de profondeur,
- Création de 2 barbacanes sur chaque culée,
- Pose de barrières bois sur 16ml environ, afin d'assurer la sécurité des piétons qui empruntent l'ouvrage,
- Répose du réseau de fibre optique existant.

L'évaluation du coût estimatif de l'opération est de 61 585,00 € HT, dont le détail est le suivant :

- Coût Maîtrise d'œuvre : 5 505,00 € HT
- Coût Frais annexes (étude géotechnique,...) : 6 290,00 € HT
- Coût Travaux : 49 790,00 € HT

La commune de Voreppe se propose d'être maître d'ouvrage.

Il est proposé dans cette convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, de rembourser à la commune de Voreppe 50 % des travaux HT estimés à 49 790 € sous déduction des subventions perçues par le délégataire (dotation territoriale à 23 % du HT). A cette facturation s'ajoutera la TVA.

Proposition de vote :

- Valider le montant estimatif des travaux à la charge de la commune :
Travaux estimés 49 790 € HT
Subvention estimée 23 % : 11 451 €
Travaux estimés à la charge de la commune à 50 % : 19 169 €
- Accepter l'imputation à 50 % des subventions perçues par la commune de Voreppe
- Autoriser Madame le maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Benoît GRANGEON demande s' il s'agit d'une opération isolée.

Stéphane BUGNON précise que la commune de Voreppe a lancé un appel d'offres pour la réfection de 8 ponts dont fait partie le Pont du Gigot.

La commune de La Sure En Chartreuse a été associée à la décision prise par la commune de Voreppe pour la reconstruction de ce pont.

Stéphane BUGNON précise que les montants des travaux annoncés sont des montants estimés qui devront faire l'objet d'une consultation par appel d'offres lancée par la commune de Voreppe.

Après en avoir délibéré,

Délibération votée à l'unanimité

Objet : 12 – 2023 Véhicule utilitaire : choix et sollicitation du fonds de concours

Cette délibération est ajournée car il manque des informations de la plateforme UGAP.

Objet : 13 – 2023 Tracteur : choix et sollicitation du fonds de concours et d'un emprunt bancaire

Exposé de la situation :

Il est proposé d'acquérir un nouveau tracteur, pour remplacer le tracteur Valtra acquis depuis plus de 22 ans.

Il est retenu deux devis auprès de l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) dont les caractéristiques sont détaillées ci-après :

	LINTRAC 130 - NOREMAT - UGAP		VALTRA N 135 D Collectivités - UGAP	
	HT	TTC	HT	TTC
COUT TOTAL DU TRACTEUR	152 502,52 €	183 003,02 €	155 550,00 €	186 660,00 €
REPRISE VALTRA 6250	-12 500,00 €	-12 500,00 €	-18 000,00 €	-18 000,00 €
INSTALLATION EPAREUSE PAR NOREMAT			6 000 €	7 200 €
Fond de concours CAPV de 50%	76 251,26 €		77 775,00 €	
Cout réel Mairie	63 751,26 €		65 775,00 €	

Stéphane BUGNON, adjoint voirie et du service technique, propose de retenir le LINTRAC 130 pour les caractéristiques détaillées ci-après :

Le LINTRAC 130 est moins cher, plus compact

Il a :

- >Un centre de gravité plus bas,
- >Les commandes de l'épareuse sont intégrées en série dans la cabine contrairement au valtra,
- >Le poste de travail est configuré pour l'utilisation d'une épareuse
- >Une cabine panoramique
- >Une cabine Visiocab : vitre polycarbonate 8 mm positionnée sur le toit permettant une très grande visibilité sur l'outil latéral en position haute (débroussaillage) avec rideau pare soleil
- >Une grande vitre latérale 8 mm polycarbonate bombée avec système lave glace latéral à grand balai avec réglage de l'intermittence. La vitre est équipée d'un pare soleil
- >Une vitre polycarbonate 8 mm sur pare-brise avant gauche et droite
- > Une commande unique transmission tracteur/joystick des commandes et joystick de l'épareuse.
- >L'accoudoir coulissant est aussi présent
- > Un rétroviseur latéral grand angle pour faciliter la vision sur le groupe de broyage
- > Un siège conducteur pneumatique coulissant et pivotant

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 3 avril 2023

Christian SAUZEAT, adjoint aux finances, propose le plan de financement suivant :

LIBELLES	DEPENSE HT	RECETTES
Tracteur LINTRAC 130	152 502.52 €	
FONDS DE CONCOURS CAPV		76 251,00 €
EMPRUNT BANCAIRE		68 000,00 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNE		8 251,52 €
TOTAL :	152 502.52 €	152 502.52 €

Proposition de vote :

- Valider et autoriser la commande du tracteur LINTRAC 130
- Solliciter le fonds de concours CAPV
- Autoriser Christian SAUZEAT, adjoint aux finances à démarcher les banques pour obtenir des propositions pour un emprunt de 68 000 € sur une durée de 7 ans

Après en avoir délibéré,

Délibération votée à l'unanimité

Objet : 14 – 2023 Régie scolaire : désignation d'un nouveau régisseur

Suite à la mutation de **Sylvie ABRANTES**, secrétaire de mairie, en date du 1 mars 2023, Madame le maire propose de désigner **Rolande HOUDARD**, directrice du périscolaire et de l'extrascolaire comme nouveau régisseur « Recettes communales » de la commune de La Sure en Chartreuse. **Rolande HOUDARD** pourra prétendre aux indemnités correspondantes à ce nouveau poste (170 €/an). Cette désignation sera régularisée par la prise d'un arrêté individuel.

Après en avoir délibéré,

Délibération votée à l'unanimité

Objet : 15 – 2023 Filet de protection des Barniers : sollicitation des subventions

Exposé du contexte :

Pour rappel, sur le village de Pommiers la Placette un éboulement est survenu le 15 avril 2012. La zone de départ était localisée sur le versant sud-est à l'amont du Hameau des Barniers au niveau de la zone des falaises intermédiaires à l'aval des crêtes du bois du Ratz » vers 700 m d'altitude. Lors de l'évènement, plusieurs éléments de volume pluri-métrique ont été stoppés dans le versant (zones boisées). Trois blocs rocheux, de volumes compris entre 2 et 6 m³, ont stoppé leur propagation à l'amont immédiat d'une habitation. Un bloc a même terminé sa course proche du bord latéral nord de la maison.

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 3 avril 2023

Trois zones de travaux ont été identifiées avec les temporalités d'engagement de travaux suivantes :

- P1 : travaux de protection **effectués en 2021**
- P2 : 2^{ème} tranche de travaux à engager
- P3 : 3^{ème} tranche de travaux à engager

Comme indiqué dans la délibération du 28 novembre 2019 la commune a réuni les services de RTM et du département de l'Isère en date du 06/11/2019 en mairie de la Sure en Chartreuse. Le but de cette réunion était de permettre d'échanger sur le rapport RTM 2013 et sur les actions à mener.

Dans ce rapport 3 zones ont été identifiées, P1, P2, P3.

La commune entend réaliser la pose de filets de protection sur la zone P2, située au Hameau des Barniers.

Le rapport propose 2 hypothèses de réalisation :

-Protection globale du bâti, filet linéaire de 250 m :

Coût de l'opération (estimation 12/2019)	303 600,00 € TTC
Actualisation à ce jour + 28 %	85 600,00 € TTC
Honoraires maîtrise d'œuvre ONF	10 800,00 € TTC
TOTAL	400 000,00 € TTC

-Protection des zones urbaines hors grange isolée :

Implantation de 2 lignes de filets

Coût de l'opération (estimation 12/2019)	200 400,00 € TTC
Actualisation à ce jour + 28 %	56 100,00 € TTC
Honoraires maîtrise d'œuvre ONF	10 800,00 € TTC
TOTAL	267 300,00 € TTC

Pour engager les travaux, il est nécessaire de solliciter des subventions auprès de l'Etat, Département... afin d'estimer notre reste à charge et ainsi de se prononcer sur la faisabilité des travaux.

En conséquence, Madame le maire vous sollicite :

- ⇒ Pour déposer des dossiers demande de subvention sur la base de 400 000,00 € TTC (protection globale du bâti), à savoir :
 - Auprès du « fonds Barniers » dont la prise en charge se situe à 50 % du HT
 - Auprès de « fonds vert » dont la prise en charge se situe entre 20 et 30 % du HT
- ⇒ Pour l'autoriser à signer tous les documents nécessaires

Après en avoir délibéré,

Délibération votée à l'unanimité

Points divers

- Cérémonie du 8 mai : concomitant à la Course de la Résistance RV à 11h30 au monument aux morts de St Julien de Ratz et à 12h00 au monument aux morts de Pommiers la Placette
- Les pièges à Frelons Asiatiques sont à disposition en mairie pour commencer le piégeage

Public

Mme Claire RUHIER : Nouvelle habitante de la commune depuis octobre ; Ses 2 enfants sont scolarisés à l'école primaire. Les effectifs 2024 devraient être importants pour cette année. Mme Ruhier souhaite savoir quelle est la position de la commune sur l'embauche d'une aide supplémentaire.

Mme Le Maire précise que la position de la mairie n'a pas changé depuis le dernier conseil d'école. Une aide à été mise au budget et la mairie attend un retour de la part de l'équipe enseignante sur l'organisation pour l'année scolaire 2023/2024..

Mme Alix VANARDOIS : représentante des parents d'école - Il y a eu beaucoup de sollicitation de la part de parents

M. Julien VERGER : M. Verger souligne que la mairie est tournée vers l'école. Il précise qu'il ne se trompe pas de cible sur une grande classe. Il pense que la municipalité a toujours un positionnement et il souhaitait connaître notre positionnement.

M. VERGER réside près de la scierie située le long de la RD520. Lors de l'incendie de 2020, il manquait une borne à incendie. Il souhaite savoir où en est le dossier de la protection incendie sur la commune. Mme Le Maire précise qu'une étude a été commandée fin 2021 et devrait être livrée d'ici peu. Cette étude fera l'objet d'un schéma directeur dont une délibération sera prise en conseil municipal avec un phasage de travaux sur plusieurs années.

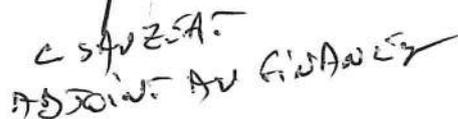
Le Conseil est clos à 22h20

Le maire



Virginie RUISSO

Le secrétaire



C SAUZAT
ADJOINT AU MAIRE